



Peu d'entreprises exportatrices, mais une forte présence à l'international

En 2015, 11 500 entreprises néo-aquitaines exportent : la région occupe le 10^e rang en part d'entreprises régionales exportatrices mais le 6^e pour la valeur exportée. Les infrastructures locales, les entreprises sous le contrôle de groupes et la proximité de la frontière espagnole favorisent l'export. Peu d'entreprises, moyennes ou de taille intermédiaire, concentrent la majorité des exportations. Elles couvrent néanmoins de nombreuses activités industrielles dans les biens de l'automobile et du transport, les biens d'équipements et les biens agro-alimentaires. Plus spécifiquement, le commerce de gros joue un rôle essentiel dans la vente à l'étranger des produits agricoles et vinicoles qui participent à la renommée de la région. Globalement, ce sont les firmes régionales qui affichent les meilleures performances en termes de ratios économiques, de qualification des salariés et de rémunération. Bien que les entreprises de la Nouvelle-Aquitaine exportent dans plus de 200 pays, l'Europe reste la destination privilégiée, et en particulier l'Espagne. Sur les marchés non-européens, les États-Unis devancent la Chine et Hong-Kong.

Didier Lampin, Franck Piot, Insee

En 2015, 11 500 entreprises néo-aquitaines du secteur marchand hors agriculture, énergie et activités financières réalisent une partie de leur chiffre d'affaires à l'export (*méthodologie*). Elles sont proportionnellement moins nombreuses (4,5 % des entreprises régionales) qu'à

l'échelle nationale (6,6 %) : l'ouverture à l'export varie de 3 % pour la plupart des DOM à 9,4 % pour l'Île-de-France. En termes de chiffre d'affaires, avec 11 milliards d'euros, soit 6 % du montant des exportations françaises, les entreprises régionales placent la Nouvelle-Aquitaine

dans le peloton de tête des régions, certes derrière l'Île-de-France (37,7 %) ; parmi les régions frontalières, la Nouvelle-Aquitaine se classe derrière Auvergne-Rhône-Alpes et PACA, au même niveau que la région Grand Est et devant les Hauts de France et l'Occitanie.

1 La part des entreprises régionales exportatrices est plus forte parmi les moyennes entreprises et les ETI

Nombre et part des entreprises selon le caractère régional et la catégorie d'entreprise

Catégorie d'entreprises	Nombre d'entreprises	Nombre d'emplois (en ETP)	Entreprises régionales du champ de l'étude					
			Ensemble		Entreprises exportatrices			
			Nombre d'entreprises	Nombre d'emplois (en ETP)	Nombre d'entreprises	Nombre d'emplois (en ETP)	Part des entreprises exportatrices (en %)	Part des emplois ETP (en %)
Micro entreprises	326 962	218 446	243 408	196 707	8 864	16 115	3,6	8,2
Très petites entreprises	7 586	83 771	6 173	75 092	1 236	14 595	20,0	19,4
Petites entreprises	3 821	93 081	2 598	76 966	721	21 937	27,8	28,5
Moyennes entreprises	3 102	146 698	1 268	102 013	583	45 888	46,0	45,0
Entreprises de taille intermédiaire	1 932	237 958	159	55 993	95	34 148	59,7	61,0
Total	343 403	779 954	253 606	506 771	11 499	132 683	4,5	26,2

Champ : entreprises non agricoles pour l'ensemble et entreprises régionales.
Source : Insee, Clap 2015, Lifi 2015 - statistiques annuelles d'entreprises 2015.

La présence à l'international varie selon la catégorie d'entreprise

La part des ventes à l'export dans le chiffre d'affaires total progresse avec la taille de l'entreprise : les moyennes entreprises (ME) et les entreprises de taille intermédiaire (ETI) sont à l'origine des trois quarts des montants exportés.

Sur les 160 ETI régionales, plus d'une sur deux exporte contre, en moyenne, une entreprise régionale sur vingt (*figure 1*). Elles assurent la moitié des flux vers l'étranger et leur intensité à l'export (*définitions*) est la plus forte (32 %), supérieure de dix points à celle des PME. Les micro-entreprises et les TPE sont plus modestement tournées vers l'international. Très nombreuses, elles rassemblent neuf entreprises exportatrices sur dix mais participent à moins d'un cinquième des ventes à l'export.

Un salarié sur quatre travaille au sein d'une entreprise exportatrice. Les seules ETI concentrent davantage d'emplois que les micro-entreprises et les TPE réunies.

Le commerce de gros dynamise les exportations

L'industrie (47 % des exportations régionales et 59 % des effectifs salariés), où les ETI sont nombreuses, tend à exporter directement sa production. Le commerce de gros épaula l'industrie avec 45 % des exportations en valeur, un poids deux fois supérieur à celui observé dans les autres régions frontalières.

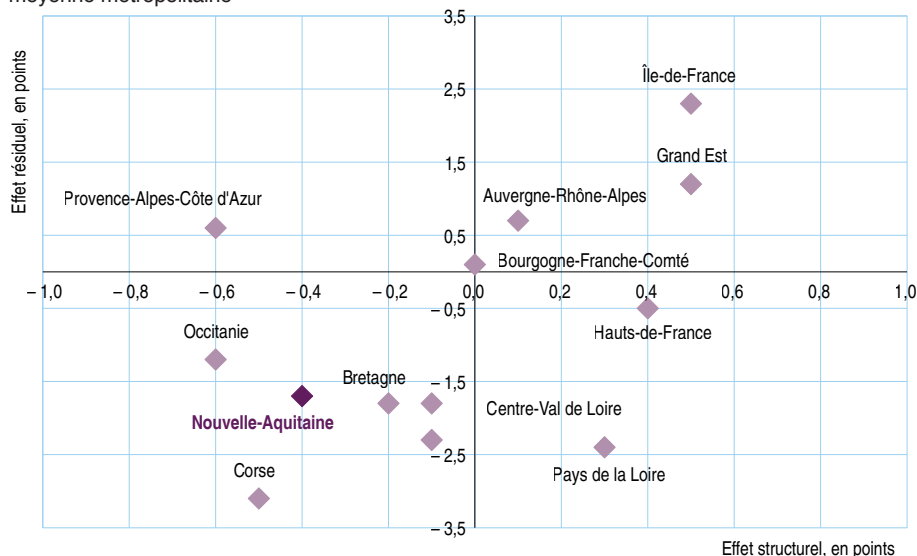
Cette composante bicéphale constitue un trait original de la région. Elle s'explique pour partie par le rôle des opérateurs du négoce dans la vente à l'étranger de produits agricoles et agro-industriels (vin, eaux-de-vie). Dès lors, la part des exportations régionales de services est relativement faible : le domaine des services orientés vers les entreprises ne représente que 6,5 % des exportations de la région pour 23,6 % en moyenne nationale.

Un contexte régional qui oriente l'activité de la région vers des secteurs peu exportateurs

L'écart entre la part du chiffre d'affaires à l'export dans la région et le taux national s'explique par un effet structurel, d'une part : les activités de commerce ou de services aux entreprises, l'appartenance à un groupe étranger ou le statut d'entreprise indépendante, plus fréquents dans la région expliquent une présence plus discrète à l'international des entreprises néo-aquitaines. L'effet de structure s'avère ainsi peu favorable pour la région mais d'une ampleur limitée (-0,4 point) (*figure 2*).

2 Le positionnement à l'export de la Nouvelle-Aquitaine résulte d'un effet régional défavorable

Effets structurel et résiduel des écarts régionaux de part du chiffre d'affaires à l'export, à la moyenne métropolitaine



Champ : entreprises régionales.

Source : Insee, Clap 2015, Lifi 2015 - statistiques annuelles d'entreprises 2015.

D'autre part, l'effet résiduel, lié au contexte régional, pèse de façon plus significative sur la présence à l'export (-1,7 point) : l'économie présentielle (*définitions*) notamment, qui répond à l'afflux de population (nouveaux résidents et touristes), oriente l'activité de la région vers des secteurs peu exportateurs, quasi-exclusivement composés d'entreprises indépendantes.

Dans la région, la zone d'emploi de Bordeaux (*figure 3*) concentre le quart des établissements des entreprises régionales exportatrices et le quart des salariés des unités exportatrices ; les entreprises ouvertes à l'international sont aussi présentes dans les zones d'emploi frontalières de Bayonne (9 %) et de Pau (6 %) en lien avec la proximité avec l'Espagne.

La proportion de salariés des établissements exportateurs est maximale dans les zones d'emploi d'Oléron-Sainte-Marie (41 %) et de Cognac : dans les deux cas, la forte spécialisation (construction aéronautique et spatiale et industries agro-alimentaires pour la première, production et commerce de boissons alcoolisées pour la seconde) sur des produits à rayonnement international explique l'ouverture sur les marchés extérieurs.

Le montant des exportations en deçà de la moyenne nationale

Dans la région, le montant moyen des exportations par entreprise s'élève à 954 000 euros, légèrement en dessous de la moyenne observée dans les autres régions françaises (988 000 euros). Toutefois, ce montant dépasse de 164 000 euros celui de leurs homologues d'Occitanie.

Le chiffre d'affaires moyen croît avec la taille de l'entreprise : de 110 000 euros pour les micro-entreprises à 1,8 million d'euros pour les autres PME, et jusqu'à 57 millions d'euros pour les ETI. Cependant, une entreprise exportatrice sur deux dégage un chiffre d'affaires à l'export inférieur à 26 000 euros et, une fois sur trois, ce montant ne dépasse pas 10 000 euros. Les ventes à l'international sont ainsi concentrées sur un nombre limité d'entreprises : les cent premières totalisent 61 % du montant des exportations, les 1 000 premières 92 %.

En Nouvelle-Aquitaine, alors que 17,2 % des entreprises exportatrices dépendent d'un groupe (*définitions*), elles assurent les trois quarts des ventes à l'international : leur chiffre d'affaires à l'exportation s'élève à 3,15 millions d'euros en moyenne, soit 12 fois plus que celui des entreprises indépendantes. Lorsque la tête de groupe est située à l'étranger, et cela concerne moins de 3 % des entreprises exportatrices, la part des exportations totales est neuf fois plus élevée.

Les entreprises exportatrices se renouvellent fortement chaque année : en 2015, une entreprise sur deux n'avait pas exporté l'année précédente. L'essentiel des exportations (83,5 % du total) de la Nouvelle-Aquitaine provient des firmes « exportatrices régulières », présentes à l'export depuis plus de cinq ans. Elles composent moins d'une exportatrice sur trois (31,5 %), une fréquence proche de l'échelon national (32,6 %). Trois fois sur quatre, elles relèvent d'un groupe.

Les entreprises exportant pour la première fois (une exportatrice sur cinq en 2015) assurent 2,4 % des ventes externes.

Comparées à celles ayant déjà exporté, ces primo-exportatrices sont plus petites et largement plus jeunes : 3 sur 4 sont des micro-entreprises et 47 % ont moins de 5 ans d'ancienneté.

Les entreprises exportatrices, plus performantes et plus solides

Quelle que soit la région considérée, les entreprises exportatrices forment une minorité économiquement plus performante (figure 4). En 2015, en Nouvelle-Aquitaine, elles réalisent un chiffre d'affaires moyen 12 fois plus élevé que celui des entreprises non exportatrices.

Le salaire annuel moyen dans les entreprises exportatrices s'avère supérieur de 14 % à celui des non exportatrices, notamment parce que la main-d'œuvre est plus qualifiée dans les entreprises ouvertes à l'international : les cadres sont deux fois plus fréquents que dans les entreprises non exportatrices et les compétences plus spécifiques comme dans les services dédiés à l'export.

L'Espagne est la première destination, la Chine le second marché non européen

Les proximités géographique et culturelle, les infrastructures de transport, l'absence de risque de change dans la zone Euro constituent des facteurs bénéfiques pour les échanges européens. Ainsi, une large part des exportations des entreprises régionales est à destination de l'Europe : 76 % en Nouvelle-Aquitaine et 80 % en moyenne pour la France. Elles concernent d'abord les pays limitrophes : 50,5 % des montants exportés de la région, davantage qu'à l'échelle nationale (43,9 %).

À elle seule, l'Espagne, première destination à l'export de la région, concentre 22,7 % du

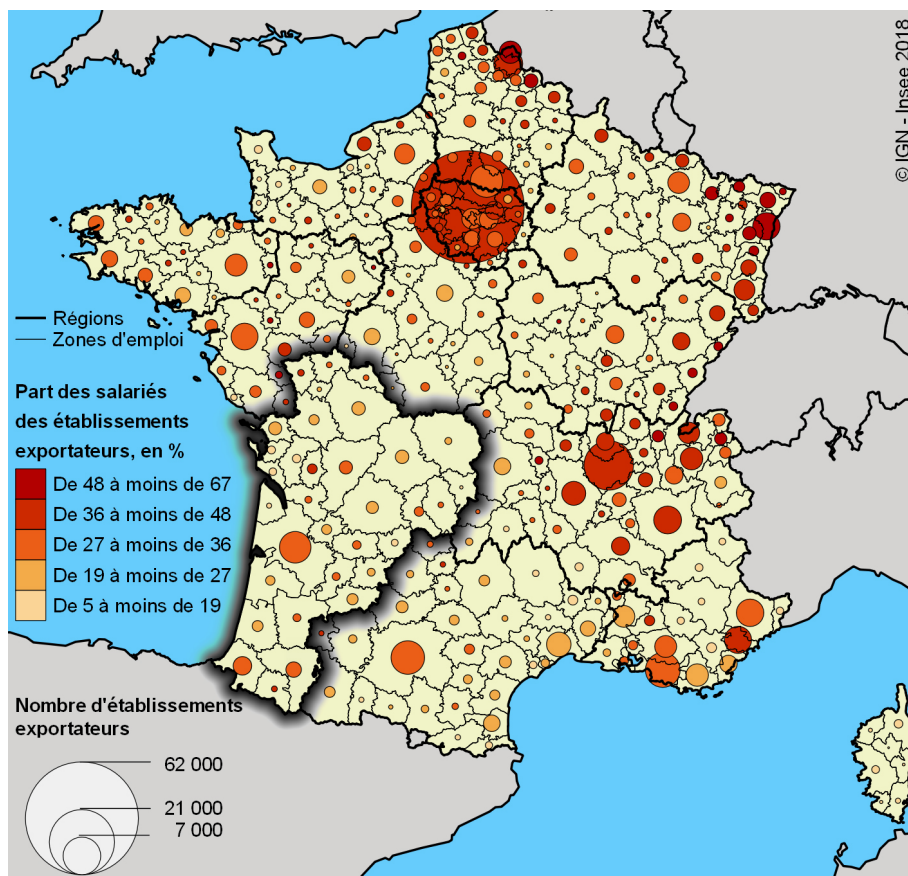
montant total, trois fois plus qu'au niveau national. Également premier marché des entreprises régionales occitanes, sa part y est cependant deux fois moindre (10,1 %). Les exportations de produits agricoles (bestiaux vivants, fruits, céréales) et agro-industriels émanent surtout de micro-entreprises et de PME. En revanche, les

boissons « emblématiques » de la région (vins et eaux-de-vie) sont moins prisées.

Vers l'Allemagne, 2^e destination des produits de la région, les ETI industrielles contrôlées par des groupes étrangers occupent un rôle central. Les ventes concernent des produits industriels, particulièrement les

3 Dans la région, la zone d'emploi de Bordeaux et les frontalières plus orientées à l'international

Nombre d'établissements exportateurs et proportion de salariés de ces établissements, par zone d'emploi



Champ : entreprises régionales.
Source : Insee, Clap 2015, Lifi 2015 - statistiques annuelles d'entreprises 2015.

4 En Nouvelle-Aquitaine, une entreprise exportatrice sur quatre est une « très grande exportatrice »

Les ratios économiques en relation avec l'intensité à l'export

Entreprises régionales (champ étude) ayant un CA à l'export qui représente

	Moins de 2 % du CA total	De 2 à moins de 10 % du CA total	De 10 % à moins de 40 % du CA total	40 % du CA total ou plus	Ensemble des entreprises régionales exportatrices	Entreprises non exportatrices
	« peu exportatrices »	« moyennement exportatrices »	« grandes exportatrices »	« très grandes exportatrices »		
Nombre d'entreprises	3 673	2 635	2 364	2 827	11 499	242 107
Chiffre d'affaires moyen (en k€)	3 302	3 341	4 853	3 825	3 758	314
Chiffre d'affaires moyen à l'export (en k€)	19	156	959	2 909	43	///
Intensité à l'export (en %)	1	5	20	76	25	///
Effectif ETP moyen	12,8	11	13,2	9	11,5	1,5
Salaire par tête moyen (en k€)	33,6	36	37,1	42	36,5	31,9
Taux d'encadrement (en %)	10	12	13	17	12	6
Part des ETI dans le montant des exportations (en %)	27	27	44	52	49	///

Champ : entreprises régionales.
Source : Insee, Clap 2015, Lifi 2015 - statistiques annuelles d'entreprises 2015.

Ne pas diffuser avant	
12h00	Le 5 octobre 2018
EMBARGO	

équipements automobiles (boîte de vitesse, etc.). La Grande-Bretagne, 3^e client, importe surtout du cognac, proposé par une large gamme de PME régionales où l'empreinte étrangère est majoritaire.

En Nouvelle-Aquitaine, les petites entreprises exportent loin, tandis que les plus grandes exportent sur des marchés

de proximité et historiquement investis. Ce constat pourrait être lié à l'émergence récente des petites unités dans le commerce extérieur, à la mondialisation amplifiée par l'essor du e-commerce. Il se vérifie clairement pour les marchés asiatiques. Derrière les USA, vers lesquels les exportations sont constituées pour moitié de boissons (principalement du cognac), la

Chine et Hong-Kong forment le 2^e marché non européen de la région avec plus de 6 % de la valeur des exportations. Dans ce contingent, les PME, moins concernées par le contrôle de groupes étrangers, occupent une place centrale dans les flux constitués principalement de vins et de spiritueux. ■

Méthodologie

Les seules exportations des entreprises régionales sont prises en compte dans l'étude

L'étude porte sur 2,773 millions de PME et ETI « régionales » du secteur marchand hors agriculture, énergie, activités financières et immobilières, éducation, santé et administration. Les entreprises sont dites régionales si au moins 80 % des effectifs salariés sont localisés dans un établissement d'une région et l'activité économique principalement imputable à une seule région.

Les entreprises exportatrices françaises représentent 184 100 unités régionales, dont 11 500 sont localisées en Nouvelle-Aquitaine. Une entreprise régionale est dite exportatrice dès lors qu'elle déclare un chiffre d'affaires à l'export positif. Au total, elles réalisent 181,4 milliards d'euros d'exportations dont 6 % provient des entreprises régionales néo-aquitaines.

Parmi les 16 051 entreprises exportatrices détenant un établissement en Nouvelle-Aquitaine en 2015, un tiers sont des entreprises multi-régionales et ne relèvent pas du champ de l'étude. Il s'agit, par exemple, des entreprises Moteurs Leroy Somer, Thales Avionics Sas, Legrand France, Borie Industries, Smurfit Kappa Papier Recycle France, Delpeyrat, Egger Panneaux et décors, Euralis Semences, etc.

Ainsi, une part des exportations est exclue de l'étude même si une partie de la chaîne de valeur est vraisemblablement réalisée en Nouvelle-Aquitaine.

Les exportations des entreprises régionales diffèrent de celles des Douanes

Les flux d'exportations sont observés et comptabilisés par les Douanes. Selon cette source, les exportations enregistrées au départ de la région Nouvelle-Aquitaine atteignent les 22,2 milliards d'euros en 2015, soit 5 % du total national. Ces biens vendus à l'étranger proviennent des entreprises implantées dans la région, mais également de transferts de marchandises issues d'autres territoires français. Ainsi, une entreprise occitane ou francilienne et stockant, avant expédition, ses marchandises dans un de ses établissements de Nouvelle-Aquitaine (à Bordeaux ou La Rochelle par exemple) doit l'indiquer comme le lieu initial de ses exportations. Pour les Douanes, ces flux sont alors affectés à la Nouvelle-Aquitaine.

Les entreprises régionales exportatrices

L'« entreprise économique » est la plus petite combinaison d'unités légales (n° Siren) possédant une certaine autonomie de décision. Cette définition de l'entreprise au sens de la loi de modernisation de l'économie (LME) de 2008 précise la catégorisation d'appartenance d'une entreprise pour les besoins de l'analyse statistique et économique. Elle permet de mieux appréhender les agents économiques en dépassant la vision « juridique » de l'entreprise-unité légale (un seul n° Siren).

Définitions

Groupe : c'est une entreprise (au sens de la LME) possédant plusieurs unités légales.

Taux d'exportation, intensité à l'export : pour un pays, un secteur d'activité, le taux d'exportation est le rapport entre le chiffre d'affaires à l'export et le chiffre d'affaires total des entreprises qu'elles soient exportatrices ou non. L'intensité à l'export correspond à la part exportée du chiffre d'affaires pour les seules entreprises exportatrices. Le taux d'export est ainsi le produit de la part des entreprises exportatrices dans la population d'entreprises et de l'intensité à l'export.

Économie présentielle : les activités présentielles sont les activités mises en œuvre localement pour la production de biens et de services visant la satisfaction des besoins de personnes présentes dans la zone, qu'elles soient résidentes ou touristes.

Insee Nouvelle-Aquitaine
5, rue Sainte-Catherine
BP 557 - 86020 Poitiers Cedex

Directrice de la publication :
Fabienne Le Hellaye

Rédactrice en chef :
Anne Maurellet

Mise en page :
Agence Elixir, Besançon
ISSN : 2492-6876
© Insee 2018

Pour en savoir plus

- H. Bacheré, « Les petites et moyennes entreprises réalisent 17 % des exportations », *Insee Première* n° 1692, mars 2018.
- Piot F., « Des petites entreprises nettement majoritaires et relativement autonomes en Nouvelle-Aquitaine », *Insee Analyses Nouvelle-Aquitaine* n° 53, février 2018.
- L. Cacheux, A. Isel, S. Rivière, « 14 600 PME régionales exportatrices », *Insee Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine* n° 7, avril 2016.
- M. Bonnet, H. Lavergne, « Les exportations rhônalpines portées par les entreprises multinationales », *Insee Rhône-Alpes* n° 43, novembre 2015.
- C. Raffin, « Moins nombreuses à l'international que dans les régions proches, les entreprises régionales pico-charentaises exportent davantage », *Insee Analyses Poitou-Charentes* n° 7, décembre 2014.



Ne pas diffuser avant	
12h00	Le 5 octobre 2018
EMBARGO	